

# **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2016**

Présidente : Mme Marielle PEIRO

Conseillers présents : M. Jean-Luc ALASSET, M. Hervé BELINGUIER, M. Gilles BOURROUNET,  
M. Eric MAYNADIER, Mme Elise POIRIER, M. Patrice RAGUENET, M. Franck VISENTIN.

Conseillers absents : M. Marc TAURINES, Mme Véronique TERRIER.

Patrice RAGUENET a été nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal a été convoqué le 21 janvier 2016 pour 20h45. La séance est ouverte à 20h50.

## **VALIDATION DU PROCES-VERBAL du 9/12/2015,**

Les conseillers municipaux ont reçu avec la convocation, la rédaction et ont pu en prendre connaissance.

Madame le maire demande aux élus, s'ils ont des observations particulières.  
Aucune remarque n'est apportée.

Madame le maire procède au vote :

Résultat du vote : POUR à l'unanimité (8/8).

## **1. MODIFICATION DES STATUTS DU SDEHG, (délibération n° 01-2016)**

Par délibération du 26 novembre 2015, le comité du SDEHG a approuvé la modification des ses statuts. Cela, lui permettra d'exercer de nouvelles compétences en matière de transition énergétique telles que la création d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques.

Le conseil municipal doit se prononcer sur les compétences optionnelles qu'il souhaite transférer au SDEHG (Syndicat Départemental d'Electricité de Haute Garonne) dont :

- création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid,
- création, entretien et exploitation d'installations de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,
- aménagement, exploitation d'installations de production d'électricité de proximité.

Vote POUR à l'unanimité

# **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2016**

## **2. DEPLOIEMENT DU RESEAU DE RECHARGES DE BORNES ELECTRIQUES,**

Le développement d'un parc de véhicules électriques et hybrides rechargeables dépend de l'existence d'un réseau maillant le territoire.

Dans une première phase, d'ici à fin 2017, 100 bornes de recharge, soit 200 points de charge, seront déployées sur le département. Ainsi, ces bornes ne seront jamais espacées de plus de 20 km.

Les communes doivent participer au financement de ces bornes à hauteur de 15 % (Etat, 50%, SDEHG, 35%).

L'installation des bornes électriques sur la commune gérée par le SDEHG sera financée à 30% par la commune (SDEHG, 70%).

Les charges de fonctionnement estimées 1500 € TTC par an et par borne, seront réparties entre la commune et le SDEHG à part égale (50%).

Par conséquent, chaque commune doit se positionner d'ici fin février 2016, pour le choix ou non d'une implantation.

Vote CONTRE à l'unanimité

## **3. PROTECTION JURIDIQUE, (délibération n°02-2016)**

Suite à la saisine, du 16 décembre 2015, du Conseil de Prud'hommes par Monsieur Bernard Prat, et la convocation de la mairie à l'audience du 27 janvier 2016,

Madame le maire précise qu'elle a ouvert un dossier à la compagnie d'assurance Groupama, dans le cadre de la protection juridique de la commune.

La compagnie demande à ce que le conseil municipal délibère pour donner à madame le maire les compétences relatives à cette affaire.

Madame le maire expose les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Après exposé, le conseil municipal délibère pour donner à madame le maire les délégations suivantes, pour la durée du mandat :

- 1) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaire, huissier de justice et experts.
- 2) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

Le conseil municipal doit se prononcer sur cet avis.

Vote POUR à l'unanimité

# **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2016**

## **4. TRANSPORTS DES PERSONNES AGEES,**

L'adhésion de la commune au syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées, permet, aux titulaires de carte de circulation, de bénéficier dans la limite du département de la Haute-Garonne de 35% de réduction sur les Réseaux Régionaux Routier (RRR) et Ferroviaire (TER), et le réseau Arc-en ciel.

Le conseil municipal peut également attribuer un nombre de voyages gratuits (12 allers-retours par an), financés par la commune à hauteur de 32.5% (Conseil Départemental, 32.5% et le transporteur, 35%).

Aucune personne actuellement ne demande la gratuité du transport. Mais le conseil souhaite mettre en place la disposition de bons gratuits.

Vote POUR approuvé à l'unanimité

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Concernant l'abri public, près du terrain de sport, les travaux ont commencé et sont effectués par les employés de la mairie.
- Etant donné, le problème pour faire passer tous les enfants aux toilettes le midi, La possibilité de remettre en état, les toilettes extérieures de l'école, est envisagée.  
  
Etude également de la possibilité de les transformer en toilettes pour PMR (personnes à mobilité réduite).
- Signature de l'acte notarié, pour la rétrocession des parties communes du lotissement les jardins de Rouca, prévue le 5 février 2016.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Une déclaration de plainte a été déposée en gendarmerie le 30 décembre 2015 et une déclaration de vandalisme à l'assurance, concernant le filet multi-sport du terrain de jeu, qui a été incendié.  
  
Le remboursement du filet n'est pas pris en charge par l'assurance. Madame le maire préconise de revoir les clauses du contrat avec Groupama et éventuellement de faire une nouvelle demande.
- Le dossier de réparation et remplacement d'une partie de la gouttière de l'église a été soumis à l'assurance, suite à la déclaration de sinistre du 9 novembre 2015.  
  
Après évaluation des dommages constatés par l'expert, celui-ci propose une indemnisation à la commune de 4124.22€ (c.-à-d. 3093,16€, vétusté déduite avec 841,65 € de franchise).

# **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2016**

- Travaux par le SIECHA (Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux Hers-Ariège) prévu dans une parcelle communale (192), sur leur demande.

La commune souhaite bénéficier de l'intervention pour mettre un tuyau d'alimentation d'eau et d'électricité, en attente.

- Une demande de repas à domicile a été demandée à la commune qui s'est rapprochée du SIVURS. Le principe est approuvé. Le prix est fixé à 5,50€ le repas.

Madame le Maire lève la séance à 21h50

Fait à Lagarde, le 25 mars 2016

**Patrice RAGUENET,**  
Secrétaire de séance